



Le bois dans la construction : une opportunité à saisir

**2èmes Assies de l'économie circulaire
Paris, le 17 juin 2015**

Françoise ALRIC
Directrice adjointe, Fédération nationale des Communes forestières

Propos introductif

Nous sommes ensemble à l'occasion de ces assises de l'économie circulaire pour partager, innover, agir en faveur de ce modèle économique qui ne se traduit pas par une destruction de ressources naturelles comme dans les modèles linéaires, mais au contraire par la recherche de l'efficacité de l'économie des ressources en donnant une seconde vie aux produits dans un système sobre en carbone, en énergie et en ressources naturelles.

Alors, laissons-nous aller à imaginer un instant une ressource que nous procurerait la nature. Imaginons que cette ressource se renouvelle indéfiniment, sur tous les continents ou presque. Imaginons qu'elle soit peu coûteuse, abondante et qu'elle se transforme aisément en un matériau taillable et corvéable à merci afin de fournir matière à construction intérieure et extérieure, huisseries, meubles, couverture, murs, mais aussi isolation, énergie calorifique et électrique... Imaginons.

Chaque composante de cette ressource inespérée serait utilisable et réutilisable dans une seconde vie. Et, puisque l'imagination n'a de limites que celles que nous lui fixons, allons jusqu'à imaginer que cette ressource, dans son état naturel, soit également capable de filtrer l'eau que nous buvons, de retenir les sols et d'éviter les inondations, les glissements de terrains, les avalanches. Pourquoi pas ?

Allons-nous plus loin ? Imaginons qu'elle ait la fabuleuse propriété d'absorber le CO2 qui pollue notre atmosphère et qu'ainsi elle purifie l'air que nous respirons ; qu'elle abrite la plus grande réserve de biodiversité au monde.

Quelle imagination débridée. Une telle ressource serait la panacée universelle et l'Humanité en prendrait assurément le plus grand soin.

Cette ressource existe, c'est le bois !

I – Le bois : un matériau avant-gardiste

Selon l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les forêts et autres types de terres boisées couvrent au total près de 4 milliards d'hectares dans le monde, soit 30% de la superficie des terres émergées. En France, le taux de boisement est également proche de 30%.

Depuis l'aube des temps, l'homme a utilisé le bois pour se chauffer, construire son habitat et ses outils, se protéger, etc. Ressource abondante, il a longtemps été exploité comme un gisement minier et l'est toujours ici ou là sur la Terre. Ainsi, le WWF estime qu'en l'absence d'action pour infléchir la tendance, plus de 170 millions d'hectares de forêts pourraient disparaître d'ici 2030 par rapport à 2010, soit l'équivalent de la destruction d'une forêt recouvrant l'Allemagne, la France, l'Espagne et le Portugal en à peine 20 ans.

Dans l'imaginaire collectif, le bois est souvent considéré comme un matériau traditionnel, périssable, une énergie archaïque, dépassée.

Après une période du tout béton et acier, les sociétés évoluent, portent un regard neuf sur le bois, le redécouvrent et l'appréhendent à l'aune des défis de notre siècle. Dès lors que nous saurons sortir des clichés, combattre les habitudes et les a priori d'un autre âge, ses qualités intrinsèques nous surprendront et nous serons en capacité de réinventer les utilisations du bois. Nous ferons alors le constat que le bois est un matériau avant-gardiste, parfaitement adapté à un modèle économique écologiquement vertueux.

II - Le bois construction dans la logique d'économie circulaire

Les forêts absorbent du CO₂ de l'atmosphère pour produire du bois, ce CO₂ pouvant être stocké durablement lorsque le bois est utilisé dans la construction. Au final, 1 m³ de bois utilisé dans le bâtiment représente 1 tonne de CO₂ stockée, à laquelle s'ajoute 0,7 tonne de CO₂ économisée en moyenne par substitution à un autre matériau.

Or, le parc français de bâtiments (logements, bureaux, commerces, équipements) contribue pour une part importante à la consommation d'énergie finale et aux émissions de gaz à effet de serre.

Ces deux constats sont à rapprocher afin de développer l'utilisation du bois dans la construction.

Cette évidence se traduit, depuis quelques années, dans différents textes de portée législative ou non. Ainsi, le comité opérationnel dédié à la forêt dans le cadre du Grenelle de l'environnement a déjà souligné, dans son rapport final, la nécessité de valoriser des bois locaux et de ne pas conduire une politique qui se traduirait par une importation massive de bois alors même que le déficit de la balance commerciale française du secteur forêt / bois s'élève à plus de 6 milliards d'euros.

Dernièrement, le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois réaffirme la nécessité de favoriser l'emploi de matériaux de construction d'origine biosourcée, en particulier le bois, qui contribuera fortement au développement des filières industrielles « vertes », considérées comme stratégiques en raison de leur potentiel de développement économique en termes d'emplois et de création de valeur.

Enfin, historiquement la réglementation est fortement axée sur l'énergie, mais aujourd'hui, la maîtrise de la performance environnementale du bâti et des impacts environnementaux constitue un nouveau périmètre à prendre en compte, enjeu qui s'inscrit à l'échelle européenne à l'horizon 2020.

Dans ce bilan environnemental les matériaux prennent une grande part, d'où l'importance de montrer le rôle joué par les matériaux biosourcés, et notamment le bois matériau valorisé en circuit court.

Ces éléments s'inscrivent dans le cadre de la transition écologique vers une société sobre en énergie et en carbone.

La filière Forêt-Bois qui représente 440 000 emplois non délocalisables et génère un chiffre d'affaires de 60 milliards d'euros, dispose de très nombreux atouts qu'elle doit valoriser pour trouver toute sa place dans ce contexte, en particulier le secteur de la construction bois. Elle gagnera ce pari dès lors qu'elle saura s'inscrire dans ce mouvement vertueux alliant ressource locale gérée durablement, optimisation de l'approvisionnement et des flux de matière, approche territoriale, circuits courts, innovation et valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur. Ce mouvement s'accompagne d'un corollaire : la dimension territoriale qui implique les collectivités.

Depuis 2 à 3 ans, toute la filière forêt bois oriente ses travaux en ce sens et, avec les pouvoirs publics, définit une stratégie qu'elle formule dans le Programme National de la Forêt et du Bois en appui sur la loi d'Avenir pour l'agriculture et la forêt et le contrat Stratégique de Filière.

III – Freins et leviers

Les freins

Les freins à l'initiative des projets de construction en bois local sont aujourd'hui identifiés. Parmi les plus prégnants,

- le manque de bâtiments exemplaires et le déficit de communication sur les bénéfices de la construction en bois local, en particulier le manque de structuration de l'information disponible,
- la supposée complexité technique et la nécessaire évolution des pratiques,
- le manque de références sur l'impact en termes de développement économique local et de maintien de l'emploi,
- La non intégration du bois local en amont du projet et les difficultés à positionner le bois local dans un appel d'offres public, l'indication de provenance géographique étant prohibée,
- Des filières locales insuffisamment structurées avec une capacité de réponse trop faible,
- Des essences, notamment feuillues dont la normalisation est à poursuivre pour les valoriser en construction,

Les leviers

Les freins identifiés précédemment appellent les leviers qui permettront de développer la construction bois dans un modèle d'économie circulaire.

Le premier d'entre eux est d'ordre sociologique : construire en bois alors que l'architecture « traditionnelle » s'appuie sur la pierre et la brique dans de nombreuses régions françaises demande à s'attaquer au « syndrome des 3 petits cochons » qui a disqualifié le bois et plus largement les produits biosourcés dans l'esprit de plusieurs générations. Il est donc indispensable de poursuivre une communication forte sur les qualités du bois, sa facilité de mise en œuvre, sa longévité, ses performances environnementales et son intérêt dans un modèle économique vertueux.

Un autre levier consiste à augmenter l'utilisation du bois français dans la construction, c'est-à-dire également dans la rénovation, extension, surélévation, isolation et comme énergie renouvelable en stimulant la demande de la prescription publique grâce à des projets exemplaires et « vitrines » et en développant l'offre dans tous les segments de la chaîne de valeur du bois construction.

Dans le processus déclencheur du choix du bois local par la prescription publique, les élus locaux constituent un « maillon » sinon incontournable, du moins essentiel. Ils sont en effet à l'interface du développement économique local, de l'aménagement du territoire et de la demande sociétale. Ce « maillon » doit donc faire l'objet de toutes les attentions, être accompagné, former et informer. L'institut de l'Économie circulaire estime que le rôle des collectivités s'articule sur quatre points :

- préserver l'emploi et favoriser l'attractivité territoriale ;
- encourager le pouvoir d'achat des acteurs (entreprises-ménages) et la réduction des coûts ;
- Travailler sur la résilience du territoire et la maîtrise des risques écologiques, qui en grande partie découlent de l'économie linéaire;
- favoriser l'innovation et le développement.

Il faudrait ajouter à cette liste le rôle de médiation des élus locaux dans les processus intégrateurs.

La valorisation des bois français qui permettrait de limiter les importations et de contribuer à une gestion durable des forêts est aujourd'hui au cœur des travaux de nombreux partenaires de la filière forêt-bois. Les leviers à activer pour y parvenir sont d'ordre juridique et technique.

Le levier juridique actionnerait l'intégration du bois d'œuvre local dans la réalisation de bâtiments publics soumis à la loi sur la Maîtrise d'Ouvrage Publique (loi MOP) du 12 juillet 1985, dans le respect des règles de passation des marchés publics et de respect de la concurrence imposées par les directives européennes.

Les démarches de marquage et/ou de certification des bois apportent une réponse intéressante tant sur le plan juridique que technique et organisationnel.

On peut citer la démarche Bois des Alpes, certification qui a pour objectif d'augmenter l'utilisation du bois alpin dans les constructions par la création d'une offre de produits et de services de qualité et exemplaires en terme de développement durable. Les analyses techniques qualitatives et quantitatives, ont mis en évidence l'appropriation par les acteurs de la construction (prescripteurs, charpentiers, scieurs) de la certification Bois des Alpes, quel que soit le type de projet, traditionnel ou contemporain. Elles ont souligné la compatibilité du Bois des Alpes avec tous les systèmes constructifs. Les analyses économiques confirment les capacités concurrentielles du Bois des Alpes. L'approvisionnement des bois est possible grâce à la mise en place d'un travail en grappe d'entreprises. Ce type d'organisation est à poursuivre ; il répond aux besoins de complémentarité et de réactivité.

Le Massif Central travaille également à une approche transversale et fédératrice qui devra lier les maillons de la chaîne de valeur de la ressource au produit fini en mettant l'accent sur l'origine et la qualité de la matière première (traçabilité), la qualité du produit (séchage / classement mécanique) et du service et le marketing (distribution). Enfin, la marque « Bois français » récemment créée qui « garantit aux consommateurs que le bois d'un produit, ou contenu dans un produit, est d'origine française et que sa transformation et son assemblage ont été réalisés sur le sol national. » (source : ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).

L'innovation et la R&D sont aussi de puissants leviers dans le domaine des systèmes constructifs, des produits bois, du feuillu dans la construction. Là aussi, les acteurs de la filière travaillent activement.

Les enjeux du secteur du bâtiment en France sont l'énergie, le climat, la pollution et la santé.

Historiquement la réglementation française est fortement axée sur l'énergie. Aujourd'hui la maîtrise de la performance environnementale du bâti et des impacts environnementaux constitue un nouveau périmètre à prendre en compte et un levier à explorer. Cet enjeu s'inscrit à l'échelle européenne à l'horizon 2020.

La Performance Environnementale des Bâtiments vise à calculer l'ensemble des impacts environnementaux d'un bâtiment à travers son analyse de cycle de vie (ACV). Ce qui correspond à un bilan de l'ensemble des flux de matières et d'énergies entrants et sortants.

IV – Agir : L'engagement des communes forestières vers une société sobre en énergie et en carbone à travers le programme "100 constructions publiques en bois local"

La Fédération nationale des Communes forestières de France regroupe des milliers de communes et de collectivités propriétaires de forêt ou intéressées par l'espace forestier et la filière forêt bois.

Elle accompagne les élus dans leurs rôles de :

- garant de la valorisation du patrimoine forestier,
- responsable de la gestion des risques (DFCI, inondations, avalanches, ...) et de la sécurité,
- maître d'ouvrage public et prescripteur,
- acteur décisif dans la politique d'aménagement du territoire et notamment d'approbation de documents d'urbanisme.

Gestion durable et multifonctionnelle, services écosystémiques, valorisation des bois, circuits courts, emplois locaux, sont les fondements de la politique de la Fédération nationale des Communes forestières qui place la forêt au cœur du développement local grâce aux chartes forestières de territoire, outil des politiques forestières territoriales, aux actions menées sur le bois-énergie, notamment le programme 100 chaufferies bois pour le milieu rural 2007-2012, les Plans d'approvisionnement territoriaux, et sur le bois construction avec le programme 100 constructions publiques en bois local pour développer la valorisation des bois locaux.

Les communes forestières, aménageurs du territoire, maîtres d'ouvrage publics et très souvent productrices de bois souhaitent voir se développer localement l'utilisation du bois dans la construction afin de :

- valoriser au mieux leur production forestière,
- développer l'économie locale et de maintenir l'emploi en milieu rural,
- Renforcer la compétitivité des entreprises des territoires,
- lutter contre le changement climatique, en valorisant sur place un matériau renouvelable et moins énergivore que ses concurrents,
- participer à la transition énergétique, par l'amélioration de l'isolation et la diminution des consommations énergétiques des bâtiments publics (construction, extension, rénovation),
- s'engager vers la performance environnementale globale du bâti, notamment par l'emploi de matériaux biosourcés.

C'est en ce sens que la FNCOFOR a développé le programme ambitieux d'accompagner la réalisation de 100 constructions publiques en bois local de 2012 à 2017, afin de démontrer qu'il est possible de construire des bâtiments modernes et performants avec des bois prélevés et transformés localement et d'initier, dans les territoires, des politiques en faveur de la construction bois.

En effet, grâce à l'accompagnement de ces projets « vitrines », il s'agissait de créer, chez les maîtres d'ouvrage publics, le réflexe « construire en bois local » et d'encourager les démarches dans ce domaine.

Aujourd'hui, à travers l'accompagnement de projets de collectivités et de démarches territoriales, les Communes forestières ont élaboré une boîte à outils testée et éprouvée sur une soixantaine d'opérations (préconisations à intégrer dès la rédaction du projet, modèles de marchés de prestations ou de service, guide de la construction « Bois des Alpes », études juridiques, ...) où compétence et expérience concourent à l'aboutissement des projets.

Le code des marchés publics ne permettant pas l'indication de provenance géographique dans le cadre du respect du libre accès à la commande publique constitue un frein à cette valorisation.

La Fédération nationale a travaillé sur ces questions juridiques dans le cadre du programme « 100 constructions », et récemment un bâtiment suivi dans le cadre du programme a fait jurisprudence. En effet, le tribunal administratif de Besançon, a reconnu par ordonnance du 15 octobre 2014, que le critère d'attribution du lot n°3 « Structure-bois-bardage » pour la construction d'un groupe scolaire et périscolaire à Amancey, demandant le respect d'une filière courte spécifique d'approvisionnement en bois provenant des communes composant le SIVU, maître d'ouvrage, ne constituait pas un manquement à l'article 53 du code des marchés publics.

Enfin, le travail sur la performance environnementale des bâtiments rassemble des éléments qui montrent que le bois valorisé en circuit court a toute sa place aux côtés d'autres matériaux biosourcés pour la construction de bâtiments modernes et performants d'un point de vue architectural, économique et environnemental.

L'objectif du programme « 100 constructions publiques en bois local » est également de répondre au besoin de déploiement d'une stratégie de développement de filières courtes de valorisation des ressources bois et des compétences. Le but poursuivi est l'appropriation de ces objectifs de valorisation des ressources

et compétences locales par les collectivités par la formalisation de politiques et programme d'actions en la matière.

Ce déploiement s'est opéré dans des Parcs Naturels Régionaux, des départements, des régions. Ces collectivités ont ainsi inscrit dans leur stratégie l'utilisation du bois local dans la construction et ont mis en place des dispositifs d'aides pour son développement.

Conclusion

L'utilisation du bois local dans la construction illustre donc bien le concept d'économie circulaire, de la forêt au bâtiment, avec un réemploi du matériau bois dans une seconde vie en produit industriel et/ou énergétique par exemple. Cela signifie que les usages de la ressource forestière doivent être appréhendés en recherchant la meilleure adéquation possible entre la durabilité et la multifonctionnalité des espaces forestiers, la valorisation optimale et équitable du produit bois tout au long de la chaîne de valeur, la diminution de l'impact sur l'environnement et l'amélioration du bien-être des individus.